



Province du Brabant wallon – Arrondissement de Nivelles
Commune de CHASTRE

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur, membre du Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le mardi 17 décembre 2019 à 19h00 à la Maison Communale, Avenue du Castillon 71 à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2020 - APPROBATION
2. CPAS - BUDGET DE L'EXERCICE 2020 - Approbation/tco
3. DOTATION COMMUNALE POUR LE CPAS - EXERCICE 2020
4. DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE POLICE - EXERCICE 2020
5. DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE SECOURS - EXERCICE 2020
6. DOTATIONS COMMUNALES EN FAVEUR DES CRECHES - EXERCICE 2020
7. DOTATIONS COMMUNALES ORDINAIRES AUX FABRIQUES D'EGLISE - EXERCICE 2020
8. Finances communales - Attribution des subsides Maison du tourisme du Brabant Wallon exercice 2019 - Décision/ew
9. Finances communales - Subside Régie des quartiers Notre Maison - Exercice 2019 - Décision/ew
10. Finances communales - Attribution subside frais d'antenne Carrefour J - Exercice 2019 - Décision/ew
11. Finances communales - Attribution subside scout BW100ème - Exercice 2019 - Décision/ew
12. Conseil consultatif pour l'intégration de la personne handicapée - Changement de présidence - Décision/st
13. Les P'tits Mousses asbl - Modification d'un représentant communal - Désignation/st
14. Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) - Modification de la composition - Désignation/NB
15. inBW - Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2019 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation/jb
16. ORES - Renouvellement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation conformément à la législation en vigueur - Convention cadre entre la Commune et ORES ASSETS concernant les modalités de financement et de remboursement, par la Commune, du remplacement des luminaires existants par les luminaires LED - Approbation

17. ORES - Renouvellement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation conformément à la législation en vigueur - Phase 1 - Approbation du projet et des conditions/st
18. ORES - Charte Eclairage public - Approbation/st
19. Statuts administratif et pécuniaire et Règlement de travail du personnel communal non enseignant - Approbation/st
20. Egouttage et amélioration de la rue du Tilleul : Approbation de l'avenant n°3 - Ordre modificatif du marché " pour le montant total en plus de 189.233,83 € HTVA ou 228.972,93 €, TVAC

Huis clos

21. Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 8 périodes/semaine, aux entités pédagogiques de Chastre-Blanmont et Cortil-Noirmont, du 01/11/2019 au 31/12/2019 - Ratification/cvm/sp
22. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes/semaine, du 06/11/2019 au 13/01/2020 à l'entité pédagogique de BLANMONT en remplacement de la titulaire - Ratification/cvm/ac
23. Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 10 périodes/semaine, du 01/11/2019 au 31/12/2019 à l'entité pédagogique de Blanmont - Ratification/cvm/mg
24. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à horaire complet, du 25/11/2019 au 06/12/2019 à l'entité pédagogique de Chastre- Ratification/cvm/md

Arrêté par le Collège communal du 5 décembre 2019

La Directrice générale,




Stéphanie THIBEAUX

Par ordonnance



Le Bourgmestre,

Thierry CHAMPAGNE



Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal·e concerné·e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller·e ; s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.